

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte

Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Faut-il signaler un changement de nom ou de prénom pour le permis de conduire ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Faut-il signaler un changement de nom ou de prénom pour le permis de conduire ?** » est mise à jour.

🔔 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F2695/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F2695/abonnement))

Faut-il signaler un changement de nom ou de prénom pour le permis de conduire ?

Vérfié le 20 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Mariage

Le nom indiqué sur un permis de conduire délivré depuis 2013 est **lenom de naissance** (*nom de famille*).

L'administration ne délivre donc pas de nouveau permis en cas de mariage.

Il n'est donc **pas nécessaire de signaler votre** [nom d'usage](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35060) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35060>) .

Divorce

Vous pouvez demander un nouveau permis de conduire si votre [nom d'usage](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35060) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35060>) est indiqué sur votre permis et que **vous souhaitez uniquement l'indication de votre** *nom de famille*.

La demande se fait en ligne sur le site de [ANTS](https://www.ants.gouv.fr).

Demande en ligne d'un nouveau permis en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42947>)

Vous avez besoin des éléments suivants :

- Jugement de divorce ou convention de divorce enregistré par un notaire
- Code photo et signature numérique (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>)
- Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.
- Pièces justificatives au format numérique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>) , justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>))
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

La demande est **gratuite**.

Vous pouvez **suivre en ligne la fabrication et l'envoi** de votre permis de conduire :

Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R36427>)

Votre nouveau permis de conduire est **envoyé à votre domicile**.

Vous devez **détruire l'ancien permis de conduire** dès réception du nouveau.

Changement de nom

Vous devez demander un nouveau permis de conduire si vous changez d'état civil et que le **nom de famille** indiqué sur votre permis n'est plus le bon.

La demande se fait en ligne sur le site de [ANTS](https://www.ants.gouv.fr).

Demande en ligne d'un nouveau permis en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42947>)

Vous avez besoin des éléments suivants :

- Justificatif de changement de nom
- Code photo et signature numérique (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>)
- Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.
- Pièces justificatives au format numérique (pièce d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>), justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>))
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

La demande est **gratuite**.

Vous pouvez **suivre en ligne la fabrication et l'envoi** de votre permis de conduire.

Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R36427>)

Votre nouveau permis de conduire est **envoyé à votre domicile**.

Vous devez **détruire l'ancien permis** de conduire dès réception du nouveau.

Changement de prénom

Vous devez demander un nouveau permis si vous changez d'état civil et que le prénom indiqué sur votre permis n'est plus le bon.

La demande se fait en ligne sur le site de [ANTS](https://www.ants.gouv.fr).

Demande en ligne d'un nouveau permis en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42947>)

Vous avez besoin des éléments suivants :

- Justificatif de changement de prénom
- Code photo et signature numérique (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>)
- Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.
- Pièces justificatives au format numérique (pièce d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>), justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>))
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

La demande est **gratuite**.

Vous pouvez **suivre en ligne la fabrication et l'envoi** de votre permis de conduire.

Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R36427>)

Votre nouveau permis de conduire est **envoyé à votre domicile**.

Vous devez **détruire l'ancien permis de conduire** dès réception du nouveau.

Textes de loi et références

- Code de la route : articles R233-1 à R233-3
• (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159569)
- Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire
• (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025803494/>)

Services en ligne et formulaires

- Demande en ligne d'un nouveau permis en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42947>)
Service en ligne
- Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R36427>)
Service en ligne

Questions ? Réponses !

- Nom de famille, nom patronymique, nom d'usage, nom marital : quelle différence ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35060>)
- Comment signaler une erreur sur son permis de conduire ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F173>)
- Faut-il signaler un changement d'adresse pour un permis de conduire ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F250>)
- Doit-on changer son permis de conduire si la photo n'est plus ressemblante ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16867>)
- Le permis de conduire est-il une pièce d'identité officielle ?(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11860>)

Voir aussi

- Permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N530>)
Service-Public.fr
- Changement d'état civil (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31778>)
Service-Public.fr
- Nom et prénom (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N151>)
Service-Public.fr

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/contact/remarque/F2695?audienceFiche=Particuliers&showFaq=true&feedBck=non>)